QualiREL Santé

Structure Régionale d'Appui à la Qualité des Soins
et la Sécurité des Patients et des Personnes accompagnées

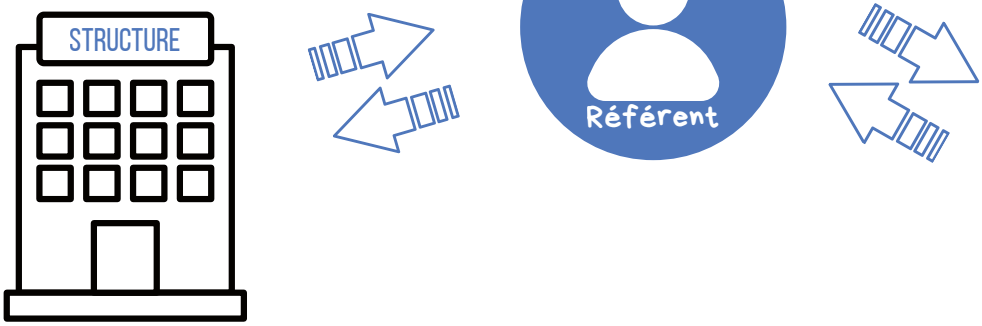
PAYS DE LA LOIRE

C'est quoi être "référent" QualiREL Santé ?



Être "référent" QualiREL Santé c'est :

- Être le lien entre ma structure et QualiREL Santé
- Être l'interlocuteur principal des chargés de mission QualiREL Santé
- Être destinataire des informations de QualiREL Santé et de s'en faire le relais auprès des professionnels de sa structure



QualiREL Santé
PAYS DE LA LOIRE

Version Novembre 2026

Référent

Ce que je peux faire



Carte d'identité

- Consulter / Modifier la carte d'identité de ma structure
 - Informations administratives et comptables

Evènements

- Consulter mes inscriptions et celles de mon équipe
- Valider les demandes d'inscriptions des "utilisateurs"
- Télécharger mon bulletin de participation annuelle
- M'inscrire / Me désinscrire

Interlocuteurs

- Créer / Supprimer des comptes
 - Attention, une fois le compte supprimé, la personne ne peut plus accéder à son bulletin annuel de participation
- M'assurer que le secteur d'appartenance (Sanitaire, EHPAD, Handicap, SSIAD, Soins primaires…) est bien renseigné
 - Ce qui permet de recevoir les mails dédiés

Référent

Ce que je ne peux pas faire



Carte d'identité

- Modifier le nom de ma structure
- Modifier le nombre d'établissements représentés

→ Il suffit de cliquer sur "faire une demande de modification"

Evènements

- Inscrire quelqu'un qui ne possède pas de compte individuel

Interlocuteurs

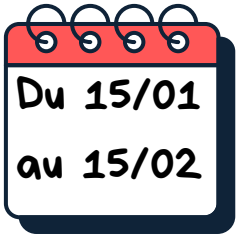
- Modifier l'adresse mail d'un compte
 - Envoyer une demande à contact@qualirelsante.com
 - QualiREL Santé crée le nouveau compte avant de supprimer l'ancien, ce qui permet de conserver les données du bulletin de participation annuelle

Un compte ne peut pas être utilisé par plusieurs personnes car il a été pensé pour valoriser les actions individuelles et nominatives

QualiREL Santé
PAYS DE LA LOIRE



La mise à jour annuelle



- Une fois par an, du 15 janvier au 15 février, les référents sont invités à mettre à jour la carte d'identité de la structure (informations administratives et comptables)



Il suffit de vérifier les informations, modifier ce qui doit l'être et cliquer sur "mettre à jour" en bas de page (qu'il y ait eu des modifications ou non).

Il est possible de faire des mises à jour tout au long de l'année

A noter :